

Règlement – Le terrain extérieur

I. Généralités :

Lorsque vous êtes le premier arrivé sur le terrain, merci de bien vérifier que le portillon était fermé à clef ainsi que le boîtier contenant la clef avec le code changé (de même pour les cadenas des toilettes ou du chalet).

Lorsque vous êtes le dernier à partir, vérifiez bien qu'aucun matériel ne traîne sur le terrain (si c'est le cas, et que ce n'est pas le vôtre, merci de le poser dans le chalet et de le signaler aux membres du bureau par mail, societearcdole@gmail.com). Pensez à bien fermer les cadenas et à ne pas les laisser sur les codes d'ouvertures.

En cas de constatation de dégradation, veuillez le signaler aux membres du bureau par l'adresse électronique donnée ci-dessus ([ou en cliquant ici](#)).

Si vous remarquez les allées encombrées par les mauvaises herbes, merci de bien vouloir prendre un peu de votre temps pour désherber celles-ci pour le confort de tous (ainsi que le vôtre 😊).



Quelques interdictions :

En cas d'orage, il est formellement interdit de venir tirer sur le terrain extérieur, les risques sont trop importants !

Il est également interdit de venir tirer pendant les demi-journées de tontes !

Pendant les horaires de l'école de tir, veuillez ne pas venir si vous ne comptez pas être entraîné par les encadrants et entraîneurs.

II. Les équipements nécessaires à l'archer :

Lors des entraînements et de l'école de tir sur le terrain extérieur, il vous est demandé d'avoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques du jour. En effet, en extérieur, nous ne pouvons contrôler ni la température, ni le vent, ni le soleil ou la pluie. De ce fait, chaque archer doit adapter en conséquence sa tenue.

1. En tout temps :

- Une bouteille d'eau
- Un siège pour pouvoir s'asseoir entre chaque volée

2. En cas de beau temps, il faut nécessairement apporter :

- Une casquette
- Les shorts et les bermudas sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas plus courts que la main quand on laisse tomber les bras le long du corps
- Des baskets ou des chaussures fermées

3. En cas de pluie, il faut nécessairement apporter (eh oui, ça arrive de tirer dehors quand il pleut) :

- Des vêtements imperméables avec lesquels il est possible de tirer
- Un parapluie pour le matériel
- Des bottes

Une fois l'archer de retour chez lui, il est fortement conseillé de reprendre son matériel afin de le sécher pour limiter l'usure du matériel.

III. Les accompagnants :

Il est possible d'accompagner les archers pendant les séances, **mais** les accompagnants doivent respecter des règles strictes afin que le tir se passe dans les meilleures conditions possibles (**important : les archers mineurs doivent être accompagnés d'au minimum un adulte durant toute la séance de tir pour des questions de sécurité !**).

1. L'accompagnant doit :

- Adapter sa tenue au condition météorologique (comme pour les archers ci-dessus)
- Une bouteille d'eau (eh oui, même si on ne tire pas 😊)
- Une chaise (pour pouvoir s'asseoir tranquille pendant la séance de l'archer.

Il est possible d'amener son animal de compagnie **à la condition** qu'il soit tenu pour qu'il ne dépasse pas la ligne de tir et qu'ils ne viennent pas gêner les autres archers pendant le tir.

2. L'accompagnant ne doit pas :

- Apporter des **ballons** ou toutes autres **jeux extérieurs** pouvant déstabiliser les archers et ainsi compromettre la sécurité de la séance.
- Chahuter pendant la séance, les archers ont besoin de **calme** pour se concentrer et d'écouter les consignes des entraîneurs et encadrants.

IV. Le respect du matériel :

Du matériel appartenant au club ou aux archers reste en permanence sur place (cibleries, détecteurs à métaux, blasons, matériels retrouvés, tables, etc.). Nous vous demandons donc de ne pas les dégrader. Le matériel coûte cher, il est donc préférable de ne pas avoir à le repayer 😊.

V. Conclusion :

C'est donc pour le respect et la sécurité de tous et du matériel que nous vous demandons de bien respecter les consignes du règlement ci-dessus.

Bon tir à tous 🏹

Le bureau de la Société de l'arc de Dole.



Ce Qr-code vous permet d'envoyer un mail directement à la messagerie de la société d'arc.

